



Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20241223-2024-12-69-DE
Date de télétransmission : 24/12/2024
Date de réception préfecture : 24/12/2024

N° 2024-12-69

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/12/2024

DATE DE CONVOCATION : 19 Décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE : 24 Décembre 2024

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17 à l’ouverture, 12 à 10h14

VOTANTS : 18 dont 6 pouvoirs

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Guiseppina DI MINO, Jacqueline SCHMIT, Christiane FRANÇOIS- LUBIN, Laurent LHOSTE, Adrien BAILLY, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI, Céline DEMETZ, Chabane MAOUCHE, Souraya ALIOUET, Aziz ABDAOUI

ETAIENT ABSENTS : Hélène RONDEAUX, Stella HENRY, Jacques SALLURON, Guy ISDANT, El Ouahhad ARBAOUI, Véronique AUGUSTIN, Marcello TOSCANELLI, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH, Terri KEBDANI, Christelle MARTINEZ (sorti à 10h14), José DA SILVA (sorti à 10h14), Stéphane PAU (sorti à 10h14), Guy VALENTIN (sorti à 10h14), Anthony BENOIT (sorti à 10h14)

POUVOIRS : Guy ISDANT donne pouvoir à Jean-Noël TETARD, Stella HENRY donne pouvoir à Souraya ALIOUET, Marcello TOSCANELLI donne pouvoir à Dominique BAILLY, Jacques SALLURON donne pouvoir à Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO donne pouvoir à Guiseppina DI MINO, Hélène RONDEAUX donne pouvoir à Adrien BAILLY

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent LHOSTE



Matière : Affaires Financières
Service émetteur : Direction des Affaires Financières

Objet : Budget principal Ville – Décision modificative n°1

Rapporteur : Madame Souraya ALIOUET – Conseillère municipale déléguée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-7 à L 2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal, et L 2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment le livre III, titre premier, chapitres 1 et 2 relatifs aux finances communales et en particulier au budget de la commune ;

VU l'instruction comptable n°2016-078 « M57 » du 1/08/2016 modifiée,

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

VU la délibération n° 2024/04-28, du Conseil Municipal du 08 avril 2024 portant vote du budget primitif 2024 de la commune,

VU l'avis favorable de la commission finance du 22 décembre 2024

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2024,

Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré par ligne budgétaire des sections investissement et fonctionnement, à la majorité à 18 voix pour,

ARTICLE 1 : ADOPTE la Décision Modificative n°1 portant ajustement des crédits budgétaires 2024 comme suit :



Section d'investissement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant	VOTE
		024- Produit des cessions d'immobilisations	871 000€	
		10- Dotations, fonds divers et réserves	-1 296 377,00€	
		16- Emprunts	6 070,00€	
21- Immobilisations corporelles	-425 377,00€			
27- Autres immobilisations financières	6 070,00€			
TOTAL DEPENSES	-419 307,00€	TOTAL RECETTES	-419 307,00€	

	DM N°1 - EXERCICE 2024 OBJET	Opération /Chapitre	Article	DEPENSES		RECETTES	
				(-)	(+)	(-)	(+)
INVESTISSEMENT	Excédent de fonctionnement capitalisé	10	1068			- 871 000,00	
	Excédent de fonctionnement capitalisé	10	1068			- 425 377,00	
	Produits de cessions d'immobilisations	024	024				871 000,00
	Emprunt correctif	16	1618				6 070,00
	Remboursement emprunt EPT GPGE 2016	27	276351		6 070,00		
	Autres immobilisations corporelles	21	2188	- 25 377,00			
	Immobilisations corporelles	21	21312	- 400 000,00			
	TOTAL CREDITS			- 425 377,00	6 070,00	- 1 296 377,00	877 070,00
			- 419 307,00	-	-	419 307,00	

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	-419 307,00 €	-419 307,00 €
Fonctionnement	425 377,00 €	425 377,00 €
TOTAUX	6 070,00€	6 070,00€

ARTICLE 2 : DIT que le Maire et le Comptable Public assignataire de la Ville de Vaujours sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Comptable Public assignataire de la Ville de Vaujours et sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la réglementation en vigueur,

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 23 décembre 2024



Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 24.12.24
et de la publication le 24.12.24

